



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : Mme LEDUC Magali

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

1) Ouverture anticipée de crédits budgétaires à l'investissement

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

L'article L1612-1 du CGCT permet au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affichage du
15/03/2016

Les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 s'élevaient sur le budget principal à 421.910 € (hors capital de la dette et hors opérations d'ordre) ; le quart de ces crédits représentent donc 105.477,50 €.

Convocation du
07/03/2016

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un complément de crédits pour l'opération n°50 acquisition de matériel et n°68 bâtiments, afin de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (achat de soliflors et d'une enseigne pour la bibliothèque) avant l'adoption du budget de l'exercice 2016 ;

Mme WEBER, adjointe aux finances propose :

- a- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux opérations 50 pour un montant de 1.520€ et opération 68 pour un montant de 900€
- b- De s'engager à inscrire les crédits ci-dessus réalisés au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des voix ces propositions.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

2) Examen de devis relatif à la réfection de la toiture de l'abri mairie

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire de transformer cet abri en garage qui pourra être mis à la location.

Affichage du
15/03/2016

Les travaux de réfection de la toiture et la mise en place d'une porte de garage sont donc indispensables.

Convocation du
07/03/2016

Mr BERTRAND, adjoint travaux, expose les différents devis reçus à l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le conseil opte :

- Pour la toiture : entreprise **TOITURE DE L'EST** pour un montant de **10.400€ TTC**
- Pour la porte de garage : reporté en attente d'autres devis

D'autre part, le conseil municipal charge Mr le Maire de monter un dossier afin d'obtenir une subvention parlementaire.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

3) Demande de subvention parlementaire

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Suite aux travaux de réfection de la toiture de l'abri de la mairie adoptés, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Affichage du
15/03/2016

Convocation du
07/03/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité POUR :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2016,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

4) Mise en place du CET

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Le Maire expose que suite à l'intégration d'un agent de la fonction publique hospitalière, la commune doit gérer le compte épargne temps (CET) cumulé de cet agent.

Affichage du
15/03/2016

Le CET est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service qui en font la demande expresse écrite et individuelle.

Convocation du
07/03/2016

Le Maire propose à l'assemblée de fixer comme suit les modalités d'application locales du CET prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 11 mars 2016.

Alimentation du CET : Le compte peut être alimenté par le report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet),
- jours RTT (récupération du temps de travail),

L'agent peut épargner jusqu'à 60 jours maximum sur son compte épargne-temps.

Procédure d'ouverture et alimentation : Le compte peut être alimenté par des jours acquis à compter du 01^{er} janvier.

L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée entre le 15 décembre et le 15 janvier de chaque année. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale. Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET.

Utilisation du CET : Si le nombre de jours inscrits sur le CET est inférieur ou égal à 20 au terme de chaque année civile, l'agent ne peut utiliser les droits ainsi épargnés que sous forme de congés.

En outre, il peut utiliser, sous forme de congé, tout ou partie de son CET dès le premier



Commune de Mécleuves

jour épargné.

Compensation financière ou prise en compte au titre de la RAFP au-delà de 20 jours cumulés:

Si le nombre de jours inscrits sur le CET est supérieur à 20 au terme de chaque année civile, l'utilisation des jours CET s'effectue comme suit :

- les jours épargnés n'excédant pas 20 jours sont obligatoirement utilisés sous forme de congés
- pour les jours épargnés excédant ce seuil de 20 jours, le fonctionnaire titulaire dispose de 3 options et l'agent non titulaire de 2 options à exercer au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Les 3 options du fonctionnaire titulaire CNRACL au-delà de 20 jours inscrits au CET

Pour les seuls jours excédant le seuil de 20 jours précité, le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite, pour :

- **une prise en compte au sein du régime RAFP** dans les conditions prévues par les textes en vigueur : les jours ainsi compensés sont retranchés du CET à la date d'exercice de l'option.
- **une compensation financière** dans les conditions prévues par les textes en vigueur : les jours ainsi indemnisés sont retranchés du CET à la date d'exercice de l'option.
- **un maintien des jours sur le CET.**

A défaut de choix du fonctionnaire au 31 janvier de l'année suivante, les jours excédant 20 jours sont pris en compte au sein du régime RAFP.

Les 2 options de l'agent titulaire IRCANTEC ou non titulaire au-delà de 20 jours inscrits au CET

Pour les seuls jours excédant le seuil de 20 jours précité, l'agent opte, dans les proportions qu'il souhaite, pour :

- **une compensation financière** dans les conditions prévues par les textes en vigueur : les jours ainsi indemnisés sont retranchés du CET à la date d'exercice de l'option.
- **un maintien des jours sur le CET.**

A défaut de choix de l'agent au 31 janvier de l'année suivante, les jours excédant 20 jours sont indemnisés.

Demande de congés :

La prise de congés doit être compatible avec les nécessités du service. Ils pourront être accolés à la prise de congés annuels, RTT.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou de solidarité familiale.

Clôture du CET :

La clôture du CET intervient soit à la date à laquelle l'agent est radié des cadres ou licencié ou arrivé au terme de son engagement, soit à la date de son décès.

A noter que la consommation du CET sous forme de congés n'est plus de droit pour les agents qui cessent définitivement leurs fonctions.

Maintien des droits :

L'agent conserve les droits acquis au titre de son CET en cas de mobilité. Les



Commune de Mécleuves

conditions d'alimentation complémentaire et d'utilisation du CET sont celles définies par le nouvel employeur.

Convention financière en cas de changement d'employeur :

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité voix

DÉCIDE : d'adopter les modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail. Des formulaires type (demande d'ouverture, alimentation,...) seront élaborés.

Les modalités du CET prendront effet à compter du 11 mars 2016.

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

5) Examen du devis de l'ONF

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des voix, la proposition de l'ONF du 09 02 2016 relative à l'entretien de la forêt pour un montant de 6.407,96€ TTC.

Affichage du
15/03/2016

Convocation du
07/03/2016

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Affichage du
15/03/2016

Convocation du
07/03/2016

6) Travaux de requalification des rue des jardins et chemin de la fontaine : acte d'engagement de l'URM dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique

Monsieur le Maire informe son assemblée que l'URM, dans le cadre de sa mission d'assistance technique pour la préparation et le suivi du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renforcement du réseau électrique, a présenté son dossier (acte d'engagement et CCP).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine la proposition de l'URM et son acte d'engagement à l'unanimité des voix.

Le montant prévisionnel des sommes dues suite à ce marché est de 4.967,72€ HT. Il fera l'objet d'un paiement et sera à inclure dans le montant global des factures à présenter pour le versement du FACE et de la participation URM.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

7) Achat d'un véhicule

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Monsieur le Maire informe son assemblée que le CHR de Jury met en vente ses véhicules aux enchères.

Affichage du
15/03/2016

Après étude des véhicules proposés, le conseil décide à l'unanimité des voix d'opter pour le PEUGEOT EXPERT de 1998. Le contrôle technique a été réalisé pour la vente et le prix de 1.040€ a été accepté par le centre hospitalier.

Convocation du
07/03/2016

Tous pouvoirs sont donnés au Maire afin de signer les documents se référant à la vente.

Le Maire, TOURNAIRE



Commune de Mécleuves

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 11 mars 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, COLLIGNON, BERNARD, GENCO, MEYER
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, WEBER, GEOFFROY, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO pouvoir à Mme WEBER, Mr CORBIER pouvoir à Mr TOURNAIRE

Secrétaire de séance : M

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
15/03/2016

8) Subvention à la prévention routière

Dépôt en Préfecture
15/03/2016

Monsieur le Maire informe son assemblée de la demande de subvention faite par la prévention routière.

Affichage du
15/03/2016

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil décide de verser la somme de 80 euros à cette association.

Convocation du
07/03/2016

Le Maire, TOURNAIRE